

01.01.2026
31.12.2026

Exercice des droits de vote aux assemblées générales des sociétés suisses

Table des matières

1. Statistiques des assemblées générales analysées

1.1 Analyses effectuées et positions de vote

1.2 Répartition des positions de vote

1.3 Recommandations de vote d'Ethos par catégorie de résolutions

2. Résumé des positions de vote

3. Analyses par société

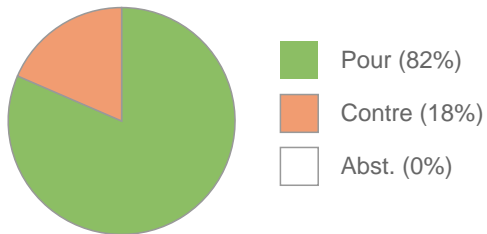
Etabli le 01.04.2026

1. Statistiques des assemblées générales analysées

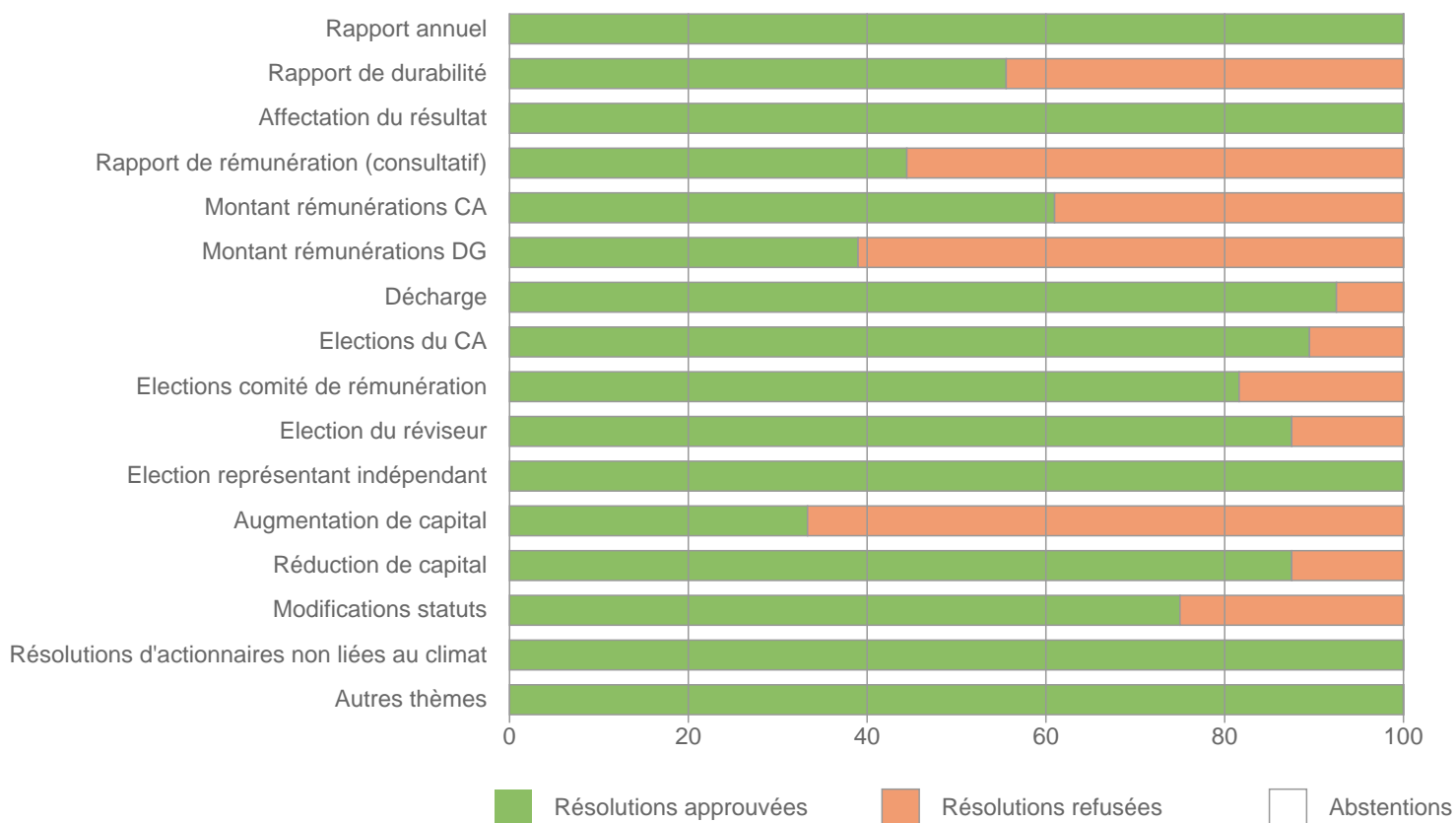
1.1 Analyses effectuées et positions de vote

	Nombre AG	Nombre de résolutions			
		Total	Pour	Contre	Abst.
Assemblées générales ordinaires	40	892	727	165	0
Assemblées générales extraordinaires	0	0	0	0	0
Total	40	892	727	165	0

1.2 Répartition des positions de vote



1.3 Recommandations de vote d'Ethos par catégorie de résolutions



	Résolutions approuvées		Résolutions refusées		Abstentions		Total
Rapport annuel	40	100 %	0	0 %	0	0 %	40
Rapport de durabilité	20	56 %	16	44 %	0	0 %	36
Affectation du résultat	46	100 %	0	0 %	0	0 %	46
Rapport de rémunération (consultatif)	16	44 %	20	56 %	0	0 %	36
Montant rémunérations CA	25	61 %	16	39 %	0	0 %	41
Montant rémunérations DG	23	39 %	36	61 %	0	0 %	59
Décharge	37	92 %	3	8 %	0	0 %	40
Elections du CA	315	89 %	37	11 %	0	0 %	352
Elections comité de rémunération	111	82 %	25	18 %	0	0 %	136
Election du réviseur	35	88 %	5	12 %	0	0 %	40
Election représentant indépendant	40	100 %	0	0 %	0	0 %	40
Augmentation de capital	2	33 %	4	67 %	0	0 %	6
Réduction de capital	7	88 %	1	12 %	0	0 %	8
Modifications statuts	6	75 %	2	25 %	0	0 %	8
Résolutions d'actionnaires non liées au climat	2	100 %	0	0 %	0	0 %	2
Autres thèmes	2	100 %	0	0 %	0	0 %	2

2. Résumé des positions de vote

Type d'assemblée générale

AGO	Assemblée générale ordinaire
AGE	Assemblée générale extraordinaire
MIX	Assemblée générale mixte

Vote

✓	Pour
◐	Partiellement pour
✗	Contre
✎	Abstention

Société	Date	Type	Thèmes de vote																				
			Rapport annuel	Rapport de durabilité	Rapport climatique et stratégie climatique	Affectation du résultat	Rapport de rémunération (consultatif)	Montant rémunérations CA	Montant rémunérations DG	Décharge	Elections du CA	Elections comité de rémunération	Election du réviseur	Election représentant indépendant	Augmentation de capital	Réduction de capital	Structure du capital	Modifications statuts	Fusions acquisitions et relocalisations	Résolutions d'actionnaires anti-ESG	Résolutions d'actionnaires liées au climat	Résolutions d'actionnaires non liées au climat	Autres thèmes
ABB	19.03.2026	AGO	✓	✓		✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓									
Adecco	15.04.2026	AGO	✓	✗		✓	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓									
Also	18.03.2026	AGO	✓	✗		✓	✗	✗	✗	✗	◐	✗	✓	✓	✗								
BB Biotech	19.03.2026	AGO	✓			✓		✗		✓	✓	✓	✓	✓		✓							
Belimo	23.03.2026	AGO	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓									
Bossard	10.04.2026	AGO	✓	✗		✓	✓	✓	✓	✓	◐	✓	✗	✓									
Cicor Technologies	15.04.2026	AGO	✓	✓		✓	✗	✓	✗	✓	✓	✗	✓	✓									
Clariant	01.04.2026	AGO	✓	✓		✓	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓									
Dätwyler	17.03.2026	AGO	✓	✓		✓	✓	✓	✗	✓	◐	◐	✓	✓									
DKSH	27.03.2026	AGO	✓	✓		✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓									
EFG International	20.03.2026	AGO	✓	✗		✓	✗	✗	✗	✓	◐	✗	✗	✓	✗								
Emmi	09.04.2026	AGO	✓	✗		✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓									
Forbo	02.04.2026	AGO	✓	✗		✓	✓	✗	✓	✓	◐	◐	✓	✓									
Fundamenta Real Estate	01.04.2026	AGO	✓			✓	✓	✓	✓	✓	◐	✓	✓	✓	✓								
Galderma Group	22.04.2026	AGO	✓	✗		✓	✗	✓	✗	✓	◐	✗	✓	✓									✓
Geberit	15.04.2026	AGO	✓	✗		✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓									
Georg Fischer	15.04.2026	AGO	✓	✓		✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓			✓						✓
Givaudan	19.03.2026	AGO	✓	✓		✓	✓	✓	◐	✓	◐	✓	✓	✓									
Huber+Suhner	01.04.2026	AGO	✓	✓		✓	✓	◐	✓	✓	◐	◐	✓	✓									
Implenla	31.03.2026	AGO	✓	✗		✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✓									
Julius Bär	09.04.2026	AGO	✓	✗		✓	✗	✗	◐	✗	✓	✓	✓	✓	✗			✓					

Société	Date	Type	Rapport annuel	Rapport de durabilité	Rapport climatique et stratégie climatique	Affectation du résultat	Rapport de rémunération (consultatif)	Montant rémunérations CA	Montant rémunérations DG	Décharge	Elections du CA	Elections comité de rémunération	Election du réviseur	Election représentant indépendant	Augmentation de capital	Réduction de capital	Structure du capital	Modifications statuts	Fusions acquisitions et relocalisations	Résolutions d'actionnaires anti-ESG	Résolutions d'actionnaires liées au climat	Résolutions d'actionnaires non liées au climat	Autres thèmes
Mobimo	31.03.2026	AGO	✓			✓	✓	✓	✓	✓	🟡	✓	✓	✓									
Nestlé	16.04.2026	AGO	✓	✗		✓	✗	✗	✗	✗	🟡	✓	✓	✓									
Novartis	06.03.2026	AGO	✓	✓		✓	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓								
PolyPeptide Group	08.04.2026	AGO	✓	✓		✓	✗	✗	✗	✓	🟡	✓	✓	✓									
PSP Swiss Property	01.04.2026	AGO	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓									
Roche	10.03.2026	AGO	✓	✗		✓	✗	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✓	✓								🟡
Sandoz Group	09.04.2026	AGO	✓	✓		✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓									
Schindler	24.03.2026	AGO	✓	✓		✓		✗	🟡	✓	🟡	✗	✓	✓	✓	✓							
SGS	26.03.2026	AGO	✓	✓		✓	✗	✓	🟡	✓	🟡	✓	✓	✓	✓	✓							✓
SIG Group	16.04.2026	AGO	✓	✓		✓	✗	✓	✗	✓	🟡	✓	✓	✓	✗								✗
Sika	24.03.2026	AGO	✓	✓		✓	✓	✓	✗	✓	🟡	✓	✓	✓									
Straumann	17.04.2026	AGO	✓	✓		✓	✗	✓	🟡	✓	✓	✓	✓	✓									
Swiss Prime Site	12.03.2026	AGO	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓									
Swiss Re	10.04.2026	AGO	✓	✗		✓	✓	✗	🟡	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓							✓
Swisscom	25.03.2026	AGO	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	🟡	✓	✓	✓									
Tecan	15.04.2026	AGO	✓	✓		✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓									
UBS	15.04.2026	AGO	✓	✗		✓	✗	✗	✗	✓	🟡	✓	✗	✓	✗								
VZ Holding	27.03.2026	AGO	✓	✗		✓		✓	✓	✓	🟡	✓	✓	✓									
Zurich Insurance Group	08.04.2026	AGO	✓	✗		✓	✗	✓	✗	✓	🟡	🟡	✓	✓									

3. Analyses par société

ABB

Assemblée générale ordinaire du 19.03.2026

Vote exécuté le 06.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
6.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 93 %

Adecco

Assemblée générale ordinaire du 15.04.2026

Vote exécuté le 24.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	
1.3	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs pertinents sur les enjeux matériels. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.	
4.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération est significativement supérieure à celle d'un group de référence.	
4.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	

Also

Assemblée générale ordinaire du 18.03.2026

Vote exécuté le 09.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs pertinents sur les enjeux matériels.</p> <p>Les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante.</p> <p>La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.</p>	✓
2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La transparence du rapport de rémunération est insuffisante.</p> <p>Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré.</p> <p>La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p> <p>Les administrateurs non exécutifs reçoivent des honoraires de conseil de manière régulière et dont les montants sont trop élevés.</p>	✓
4	Décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Des éléments essentiels d'une bonne gouvernance ne sont pas respectés et constituent un important risque pour la société et ses actionnaires.</p>	✓
5	Création d'une marge de fluctuation du capital	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>L'autorisation permet une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription de plus de 10% du capital déjà émis</p>	✓
6.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>L'information fournie est insuffisante.</p> <p>La rémunération du président du conseil est significativement supérieure à celle d'un group de référence.</p> <p>Les administrateurs non exécutifs reçoivent des honoraires de conseil de manière régulière et dont les montants sont trop élevés.</p>	✓
6.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération fixe de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>L'information fournie est insuffisante.</p> <p>La hausse proposée par rapport à l'année précédente est excessive et non justifiée.</p>	✓
6.3	Vote contraignant prospectif sur la rémunération variable totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>L'information fournie est insuffisante.</p> <p>Le comité de rémunération ou le conseil d'administration disposent de trop de pouvoir discrétionnaire en matière d'attributions et d'administration du plan.</p>	✓

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
7.1.a	Réélection de Prof. Dr. Peter Athanas	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Il préside le comité de nomination et le renouvellement et la composition du conseil sont insatisfaisants.</p> <p>Il préside le comité de nomination et le conseil comporte moins de 30% de femmes sans justification adéquate.</p>	✓
7.1.c	Réélection de M. Frank Tanski	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Il ne remplit pas les critères d'indépendance (représentant d'un actionnaire important, durée de mandat de 15 ans, relations d'affaires) et l'indépendance du conseil est insuffisante (16.7%).</p> <p>Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.</p>	✓
7.1.f	Réélection de Prof. Dr. Gustavo Möller-Hergt	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Il ne remplit pas les critères d'indépendance (représentant d'un actionnaire important, durée de mandat de 12 ans, ancien membre de la direction, relations d'affaires) et l'indépendance du conseil est insuffisante (16.7%).</p> <p>Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.</p>	✓
7.2	Réélection de Prof. Dr. Gustavo Möller-Hergt en tant que président du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de Prof. Dr. Ing. Möller-Hergt au sein du conseil d'administration, son élection en tant que président ne peut pas être approuvée.	✓
7.3.a	Réélection de Dr. Peter Athanas au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de Prof. Dr. Athanas au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓
7.3.b	Réélection de M. Walter P.J. Droege au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et le système de rémunération est très insatisfaisant.	✓
7.3.c	Réélection de M. Frank Tanski au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Tanski au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓

BB Biotech

Assemblée générale ordinaire du 19.03.2026

Vote exécuté le 09.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
6	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération est significativement supérieure à celle d'un group de référence.	✓

Belimo

Assemblée générale ordinaire du 23.03.2026

Vote exécuté le 10.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
----	---------------	------------------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du conseil d'administration pour cette assemblée générale.

Bossard

Assemblée générale ordinaire du 10.04.2026

Vote exécuté le 23.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs pertinents sur les enjeux matériels.</p> <p>Les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante.</p> <p>La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.</p> <p>La stratégie climatique n'est pas alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris.</p>	
5.2.5	Réélection de M. Martin Kühn	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il exerce un nombre excessif de mandats.	
6	Réélection de PricewaterhouseCoopers en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	La durée du mandat de la société de révision est de 40 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	

Cicor Technologies

Assemblée générale ordinaire du 15.04.2026

Vote exécuté le 30.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La transparence du rapport de rémunération est insuffisante.</p> <p>Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré.</p> <p>La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	
7	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Le montant global maximal permettrait de verser des rémunérations significativement supérieures à celles d'un groupe de référence.</p> <p>Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale.</p>	
9.1	Réélection de M. Daniel Frutig au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale.</p>	
9.2	Réélection de M. Konstantin Ryzhkov au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale.</p>	

Clariant

Assemblée générale ordinaire du 01.04.2026

Vote exécuté le 16.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré.</p> <p>La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	
5.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La rémunération est significativement supérieure à celle d'un group de référence.</p>	
5.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>L'information fournie est insuffisante.</p> <p>Le montant global maximal permettrait de verser des rémunérations significativement supérieures à celles d'un groupe de référence.</p> <p>Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale.</p> <p>La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	

Dätwyler

Assemblée générale ordinaire du 17.03.2026

Vote exécuté le 06.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4.1.2	Renommer M. Dirk Lambrecht comme représentant des actionnaires au porteur	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il ne remplit pas les critères d'indépendance (ancien membre de la direction) et l'indépendance du conseil est insuffisante (22.2%).	✓
4.3	Réélection de Dr. Hanspeter Fässler	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il siège au conseil d'administration depuis 22 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓
4.8.2	Réélection de M. Dirk Lambrecht	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il ne remplit pas les critères d'indépendance (ancien membre de la direction) et l'indépendance du conseil est insuffisante (22.2%).	✓
5.1	Réélection de Dr. Hanspeter Fässler au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de Dr. Fässler au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓
5.4	Election de M. Dirk Lambrecht au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Lambrecht au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓
8.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓

DKSH

Assemblée générale ordinaire du 27.03.2026

Vote exécuté le 13.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
5.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La structure et les conditions des plans ne respectent pas les lignes directrices d'Ethos.	✓
5.3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La transparence du rapport de rémunération est insuffisante. Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓

EFG International

Assemblée générale ordinaire du 20.03.2026

Vote exécuté le 09.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La transparence du rapport de rémunération est insuffisante.</p> <p>Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré.</p> <p>La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	✓ 83 %
3	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Le rapport ne couvre pas tous les enjeux matériels de manière adéquate.</p> <p>La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.</p> <p>La stratégie climatique n'est pas alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris.</p> <p>La société ne prend pas de mesures adéquates afin de réduire ses émissions de CO2e.</p>	✓ 98 %
6.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération est significativement supérieure à celle d'un group de référence.	✓ 97 %
6.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération fixe de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération fixe est significativement supérieure à celle d'un groupe de référence.	✓ 84 %
6.3	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable à court terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>L'information fournie est insuffisante.</p> <p>Les attributions passées ne permettent pas de confirmer le lien entre rémunération et performance.</p>	✓ 83 %
6.4	Vote contraignant prospectif sur la rémunération variable à long terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante.	✓ 83 %
7.1.1	Réélection de M. Emmanuel L. Bussetil	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Il siège au conseil d'administration depuis 21 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.</p> <p>Il a 75 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.</p>	✓ 92 %
7.1.5	Réélection de Mme Luisa Delgado	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle exerce un nombre excessif de mandats.	✓ 98 %
8.1	Réélection de M. Emmanuel L. Bussetil au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Bussetil au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 89 %
8.2	Réélection de M. Alexander Classen au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale.	✓ 90 %

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
8.3	Réélection de M. Boris F. J. Collardi au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale.	✓ 90 %
8.4	Réélection de M. Roberto Isolani au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale.	✓ 90 %
8.5	Réélection de M. Philip Lofts au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et aucune amélioration jugée satisfaisante n'a été constatée suite à un vote lié aux rémunérations fortement contesté lors d'une précédente assemblée générale.	✓ 94 %
8.6	Election de Mme Luisa Delgado au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de Mme Delgado au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 98 %
10	Réélection de PricewaterhouseCoopers en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	La durée du mandat de la société de révision est de 21 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 89 %
11	Modification des statuts: Création d'un capital conditionnel réservé pour la conversion d'obligations convertibles	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'autorisation d'augmenter le capital, à but général de financement sans droit préférentiel de souscription, dépasse 10% du capital déjà émis. En cas d'approbation de la demande, l'ensemble des autorisations d'émettre du capital à but général de financement sans droit préférentiel de souscription dépasserait 20% du capital émis.	✓ 97 %

Emmi

Assemblée générale ordinaire du 09.04.2026

Vote exécuté le 23.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante.</p> <p>La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.</p> <p>La société ne prend pas de mesures adéquates afin de réduire ses émissions de CO2e.</p>	

Forbo

Assemblée générale ordinaire du 02.04.2026

Vote exécuté le 19.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs pertinents sur les enjeux matériels.</p> <p>Les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante.</p> <p>La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.</p>	
4.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération du président du conseil est significativement supérieure à celle d'un group de référence.	
5.2	Réélection de M. Michael Pieper	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a 80 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	
5.6	Réélection de M. Vincent Studer	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il siège au conseil d'administration depuis 17 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	
6.3	Réélection de M. Michael Pieper au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Pieper au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	

Fundamenta Real Estate

Assemblée générale ordinaire du 01.04.2026

Vote exécuté le 20.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
5.1.1	Réélection de Dr. Andreas Robert Spahni en tant que membre et président du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Le conseil ne dispose pas d'un comité de nomination et comporte moins de 30% de femmes sans justification adéquate.</p> <p>Il siège au conseil d'administration depuis 18 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.</p>	

Galderma Group

Assemblée générale ordinaire du 22.04.2026

Vote exécuté le 30.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs pertinents sur les enjeux matériels.</p> <p>Les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante.</p> <p>La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.</p> <p>La stratégie climatique n'est pas alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris.</p> <p>La société ne prend pas de mesures adéquates afin de réduire ses émissions de CO2e.</p>	
1.3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La transparence du rapport de rémunération est insuffisante.</p> <p>La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	
4.1.6	Réélection de Mme Sherilyn McCoy	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle exerce un nombre excessif de mandats.	
4.1.7	Réélection de Dr. Flemming Ornskov	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il est simultanément membre de la direction générale de façon permanente (CEO).	
4.3.1	Réélection de Mme Karen Ling au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et le système de rémunération est très insatisfaisant.	
4.3.2	Réélection de M. Thomas Ebeling au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et le système de rémunération est très insatisfaisant.	
4.3.3	Réélection de M. Roberto de Oliveira Marques au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et le système de rémunération est très insatisfaisant.	
5.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Le montant global maximal permettrait de verser des rémunérations significativement supérieures à celles d'un groupe de référence.</p> <p>Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale.</p> <p>La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	

Geberit

Assemblée générale ordinaire du 15.04.2026

Vote exécuté le 31.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
3	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs pertinents sur les enjeux matériels sur une période d'au moins 2 ans.</p> <p>Les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante.</p> <p>La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.</p> <p>La stratégie climatique n'est pas alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris.</p>	
8.3	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>L'information fournie est insuffisante.</p> <p>Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est supérieur au montant demandé à l'assemblée générale.</p>	

Georg Fischer

Assemblée générale ordinaire du 15.04.2026

Vote exécuté le 25.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
----	---------------	------------------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du conseil d'administration pour cette assemblée générale.

Givaudan

Assemblée générale ordinaire du 19.03.2026

Vote exécuté le 06.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
6.1.5	Réélection de M. Roberto Guidetti	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il exerce un nombre excessif de mandats.	✓ 67 %
6.2.2	Election de Mme Ester Baiget	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle exerce un nombre excessif de mandats.	✓ 88 %
7.2.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération fixe et variable à long terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 90 %

Huber+Suhner

Assemblée générale ordinaire du 01.04.2026

Vote exécuté le 17.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
5.2	Réélection de Dr. Beat Kälin	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il ne remplit pas les critères d'indépendance (durée de mandat de 17 ans) et l'indépendance du conseil est insuffisante (37.5%).	
5.6	Réélection de M. Rolf Seiffert	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il ne remplit pas les critères d'indépendance (durée de mandat de 16 ans) et l'indépendance du conseil est insuffisante (37.5%).	
6.3	Réélection de Dr. Beat Kälin au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de Dr. Kälin au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	
8.3	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération en actions du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération du président du conseil est significativement supérieure à celle d'un group de référence. La hausse proposée par rapport à l'année précédente est excessive et non justifiée.	

Implenia

Assemblée générale ordinaire du 31.03.2026

Vote exécuté le 18.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs pertinents sur les enjeux matériels.</p> <p>Les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante.</p> <p>La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.</p> <p>La stratégie climatique n'est pas alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris.</p> <p>La société ne prend pas de mesures adéquates afin de réduire ses émissions de CO2e.</p> <p>La société renonce aux engagements pris dans le passé en matière de stratégie de durabilité sans justification adéquate.</p> <p>La société n'atteint pas de façon systématique ses objectifs.</p>	
4.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>L'information fournie est insuffisante.</p> <p>Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale.</p> <p>La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	
4.3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La transparence du rapport de rémunération est insuffisante.</p> <p>Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré.</p> <p>La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	
5.4	Réélection de PricewaterhouseCoopers en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La durée du mandat de la société de révision est de 20 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.</p>	

Julius Bär

Assemblée générale ordinaire du 09.04.2026

Vote exécuté le 26.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La transparence du rapport de rémunération est insuffisante.</p> <p>Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré.</p> <p>La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	
1.3	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs pertinents sur les enjeux matériels.</p> <p>La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.</p> <p>La société ne prend pas de mesures adéquates afin de réduire ses émissions de CO2e.</p>	
3	Décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Des éléments essentiels d'une bonne gouvernance ne sont pas respectés et constituent un important risque pour la société et ses actionnaires.</p>	
4.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La rémunération du président du conseil est significativement supérieure à celle d'un group de référence.</p>	
4.2.1	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable à court terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Les attributions passées ne permettent pas de confirmer le lien entre rémunération et performance.</p>	
4.2.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération variable à long terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>L'information fournie est insuffisante.</p> <p>Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale.</p> <p>La structure et les conditions des plans ne respectent pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	
8.1	Création d'une marge de fluctuation du capital	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>En cas d'approbation de la demande, l'ensemble des autorisations d'émettre du capital à but général de financement sans droit préférentiel de souscription dépasserait 20% du capital émis.</p> <p>L'autorisation permet une réduction du capital de plus de 5% du capital sans justification adéquate.</p>	

Mobimo

Assemblée générale ordinaire du 31.03.2026

Vote exécuté le 17.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4.2	Réélection de M. Markus Schürch en tant que membre et élection en tant que président du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il exerce un nombre excessif de mandats.	

Nestlé

Assemblée générale ordinaire du 16.04.2026

Vote exécuté le 30.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La transparence du rapport de rémunération est insuffisante.</p> <p>Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré.</p> <p>La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	
1.3	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante.</p> <p>La société est sujette à de graves controverses qui ne sont pas traitées de manière adéquate dans le rapport de durabilité.</p> <p>La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.</p>	
2	Décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	La société est visée par une enquête.	
4.2.1	Election de Mme Fama Francisco	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle exerce un nombre excessif de mandats.	
5.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération du président du conseil est significativement supérieure à celle d'un group de référence.	
5.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale.</p> <p>La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	

Novartis

Assemblée générale ordinaire du 06.03.2026

Vote exécuté le 26.02.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
5.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération du président du conseil est significativement supérieure à celle d'un group de référence.	✓ 93 %
5.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 90 %
5.3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 88 %

PolyPeptide Group

Assemblée générale ordinaire du 08.04.2026

Vote exécuté le 20.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La transparence du rapport de rémunération est insuffisante.</p> <p>Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré.</p> <p>La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	
4.1.3	Réélection de Dr. Jane Salik	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle siège au conseil d'administration depuis 23 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	
5.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>L'information fournie est insuffisante.</p> <p>La rémunération est significativement supérieure à celle d'un group de référence.</p>	
5.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>L'information fournie est insuffisante.</p> <p>Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale.</p>	

PSP Swiss Property

Assemblée générale ordinaire du 01.04.2026

Vote exécuté le 17.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
----	---------------	------------------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du conseil d'administration pour cette assemblée générale.

Roche

Assemblée générale ordinaire du 10.03.2026

Vote exécuté le 23.02.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2.1	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La transparence du rapport de rémunération est insuffisante.</p> <p>Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré.</p> <p>La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	✓ 90 %
2.2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels.</p> <p>La société a cessé de publier des indicateurs quantitatifs clés sur ses enjeux matériels sans justification adéquate.</p>	✓ 98 %
3	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable à court terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>L'information fournie est insuffisante.</p> <p>Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale.</p> <p>La structure et les conditions des plans ne respectent pas les lignes directrices d'Ethos.</p> <p>Le montant demandé ne permet pas de respecter les lignes directrices d'Ethos.</p>	✓ 95 %
6.11	Réélection de Dr. Jörg Duschmalé au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et le système de rémunération est très insatisfaisant.</p>	✓ 95 %
6.12	Réélection de Mme Anita Hauser au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Elle a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et le système de rémunération est très insatisfaisant.</p>	✓ 98 %
6.13	Réélection de Prof. Dr. Richard P. Lifton au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et le système de rémunération est très insatisfaisant.</p> <p>Il a fait partie du comité de rémunération par le passé, lorsque le comité a pris des décisions fondamentalement contraires à la bonne pratique.</p>	✓ 95 %
7	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La rémunération du président du conseil est significativement supérieure à celle d'un group de référence.</p>	✓ 95 %

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
8	Vote contraignant prospectif sur la rémunération fixe et variable à long terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>L'information fournie est insuffisante.</p> <p>Le montant global maximal permettrait de verser des rémunérations significativement supérieures à celles d'un groupe de référence.</p> <p>La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	✓ 90 %
10.2	Modification des statuts : participation à l'assemblée générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	La modification a une incidence négative sur les droits ou les intérêts de tous ou d'une partie des actionnaires.	✓ 95 %
12	Réélection de KPMG en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	La durée du mandat de la société de révision est de 22 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 92 %

Sandoz Group

Assemblée générale ordinaire du 09.04.2026

Vote exécuté le 19.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
6.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	
6.3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le rapport de rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	

Schindler

Assemblée générale ordinaire du 24.03.2026

Vote exécuté le 10.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
5.1	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération des membres exécutifs du conseil (qui ne font pas partie de la direction générale) est excessive.	✓ 86 %
5.2	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. Le montant demandé ne permet pas de respecter les lignes directrices d'Ethos.	✓ 85 %
5.3	Vote contraignant prospectif sur la rémunération fixe du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. Les administrateurs non exécutifs reçoivent des honoraires de conseil de manière régulière. La rémunération des membres exécutifs du conseil (qui ne font pas partie de la direction générale) ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 98 %
6.1	Réélection de M. Josef Ming en tant que membre et président du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le conseil d'administration comporte trop d'administrateurs exécutifs par rapport à la pratique suisse. L'indépendance du conseil est insuffisante (25.0%).	✓ 88 %
6.2.3	Réélection de Mme Marion Bonnard	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle exerce des fonctions opérationnelles de façon permanente (Key Account Manager).	✓ 94 %
6.2.7	Réélection de M. Günter Schäuble	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le conseil d'administration comporte trop d'administrateurs exécutifs par rapport à la pratique suisse. L'indépendance du conseil est insuffisante (25.0%). Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.	✓ 87 %
6.2.8	Réélection de M. Tobias B. Staehelin	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le conseil d'administration comporte trop d'administrateurs exécutifs par rapport à la pratique suisse. L'indépendance du conseil est insuffisante (25.0%). Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.	✓ 88 %
6.2.10	Réélection de Mme Petra Winkler	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle exerce des fonctions opérationnelles de façon permanente (Group General Counsel).	✓ 94 %

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
6.3.1	Réélection de M. Patrice Bula au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et la transparence du rapport de rémunération est très insuffisante.	✓ 95 %
6.3.2	Réélection de Prof. Dr. Monika Büttler au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et la transparence du rapport de rémunération est très insuffisante.	✓ 89 %
6.3.3	Réélection de M. Christoph Mäder au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a fait partie du comité de rémunération durant l'exercice précédent et la transparence du rapport de rémunération est très insuffisante.	✓ 96 %

SGS

Assemblée générale ordinaire du 26.03.2026

Vote exécuté le 12.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	
4.1.6	Réélection de Mme Géraldine Picaud	POUR	CONTRE	● CONTRE	Elle est simultanément membre de la direction générale de façon permanente (CEO).	
4.1.9	Election de M. Gilbert Ghostine	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il exerce un nombre excessif de mandats.	
4.2.1	Election de Mr. Gilbert Ghostine en tant que président du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Ghostine au sein du conseil d'administration, son élection en tant que président ne peut pas être approuvée.	
5.3	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable à court terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant demandé ne permet pas de respecter les lignes directrices d'Ethos.	
5.4	Vote contraignant prospectif sur la rémunération variable à long terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante.	

SIG Group

Assemblée générale ordinaire du 16.04.2026

Vote exécuté le 30.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
5	Renouvellement de la marge de fluctuation du capital	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'autorisation permet une réduction du capital de plus de 5% du capital sans justification adéquate.	
6	Modification des statuts : renouvellement de la clause sur les assemblées générales virtuelles	POUR	CONTRE	● CONTRE	La modification permet la tenue d'assemblées uniquement virtuelles sans justification adéquate.	
7.1	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	
7.3	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	
8.1.6	Réélection de M. Abdallah Al Obeikan	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il exerce un nombre excessif de mandats.	

Sika

Assemblée générale ordinaire du 24.03.2026

Vote exécuté le 09.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4.1.1	Réélection de M. Thierry F. J. Vanlancker	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il exerce un nombre excessif de mandats.	✓
4.3	Réélection de Mr. Thierry F. J. Vanlancker en tant que président du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Vanlancker au sein du conseil d'administration, son élection en tant que président ne peut pas être approuvée.	✓
6.3	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 91 %

Straumann

Assemblée générale ordinaire du 17.04.2026

Vote exécuté le 27.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La transparence du rapport de rémunération est insuffisante.</p> <p>Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré.</p> <p>La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	
5.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération variable à long terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale.</p> <p>Le montant demandé ne permet pas de respecter les lignes directrices d'Ethos.</p>	
5.3	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable à court terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Les attributions passées ne permettent pas de confirmer le lien entre rémunération et performance.</p>	
5.4	Vote contraignant prospectif concernant l'octroi d'une prime unique de fidélisation et d'engagement à certains membres de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La structure et les conditions des plans ne respectent pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	

Swiss Prime Site

Assemblée générale ordinaire du 12.03.2026

Vote exécuté le 03.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
----	---------------	------------------	-------	----------------	-------------------	----------

Aucune de nos positions ne diffère de celle du conseil d'administration pour cette assemblée générale.

Swiss Re

Assemblée générale ordinaire du 10.04.2026

Vote exécuté le 27.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.3	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La société a cessé de publier des indicateurs quantitatifs clés sur ses enjeux matériels sans justification adéquate.</p> <p>La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.</p> <p>La stratégie climatique n'est pas alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris.</p> <p>La société renonce aux engagements pris dans le passé en matière de stratégie de durabilité sans justification adéquate.</p>	
5.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La rémunération du président du conseil est significativement supérieure à celle d'un group de référence.</p>	
5.3	Vote contraignant prospectif sur la rémunération fixe et variable à long terme de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>L'information fournie est insuffisante.</p> <p>Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale.</p> <p>La structure et les conditions des plans ne respectent pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	

Swisscom

Assemblée générale ordinaire du 25.03.2026

Vote exécuté le 09.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4.5	Election de M. Deecke Philippe	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il exerce un nombre excessif de mandats.	

Tecan

Assemblée générale ordinaire du 15.04.2026

Vote exécuté le 31.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
11.1	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré.</p> <p>La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	
11.3	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>L'information fournie est insuffisante.</p> <p>Le montant global maximal permettrait de verser des rémunérations significativement supérieures à celles d'un groupe de référence.</p> <p>Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale.</p>	

UBS

Assemblée générale ordinaire du 15.04.2026

Vote exécuté le 30.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	
3	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	La société a cessé de publier des indicateurs quantitatifs clés sur ses enjeux matériels sans justification adéquate. La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux sur les enjeux matériels. La stratégie climatique n'est pas alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris. La société ne prend pas de mesures adéquates afin de réduire ses émissions de CO2e. Il existe une détérioration des indicateurs clés sur les enjeux matériels sur une période de 3 ans.	
6.11	Election de M. Luca Maestri	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il exerce un nombre excessif de mandats.	
8.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération est significativement supérieure à celle d'un group de référence.	
8.2	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. Le montant global maximal permettrait de verser des rémunérations significativement supérieures à celles d'un groupe de référence. Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. La structure et les conditions des plans ne respectent pas les lignes directrices d'Ethos.	
8.3	Vote contraignant prospectif sur la rémunération fixe de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	La rémunération fixe est significativement supérieure à celle d'un groupe de référence.	
9.2	Réélection de Ernst & Young en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	La durée du mandat de la société de révision est de 28 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	
10	Réduction du capital par annulation d'actions	POUR	CONTRE	● CONTRE	La réduction de capital n'est pas compatible avec les intérêts à long terme de la majorité des parties prenantes de la société.	

VZ Holding

Assemblée générale ordinaire du 27.03.2026

Vote exécuté le 13.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Approbation du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La société ne publie pas d'indicateurs quantitatifs pertinents sur les enjeux matériels.</p> <p>Les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante.</p>	
4.2.4	Réélection de M. Roland Iff	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Il siège au conseil d'administration depuis 20 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.</p> <p>Il ne remplit pas les critères d'indépendance (durée de mandat de 20 ans) et l'indépendance du conseil est insuffisante (33.3%).</p> <p>Il préside le comité d'audit, ne remplit pas les critères d'indépendance et l'indépendance du comité est insuffisante.</p>	

Zurich Insurance Group

Assemblée générale ordinaire du 08.04.2026

Vote exécuté le 23.03.2026

Uniquement les points où notre position diffère de celle du conseil d'administration.

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La transparence du rapport de rémunération est insuffisante.</p> <p>Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré.</p> <p>La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	
1.3	Approbaton du rapport de durabilité	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>La société n'a pas fixé d'objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.</p> <p>La stratégie climatique n'est pas alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris.</p> <p>La société renonce aux engagements pris dans le passé en matière de stratégie de durabilité sans justification adéquate.</p>	
4.1.7	Réélection de M. Kishore Mahbubani	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il a 78 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	
4.2.4	Réélection de M. Kishore Mahbubani au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Mahbubani au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	
5.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	